

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	19.06.2020	21h12	20.341	DDTE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Annie Clerc-Birambeau</b>
<b>Titre : Et le Grand-Pont fut...</b>
<p><b>Contenu :</b></p> <p>Dans son intervention du 22 janvier 2019 sur le projet de décret 18.029 concernant les études et travaux relatifs au remplacement du Grand-Pont à La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'État affirmait qu'il n'était pas admissible de fermer le Grand-Pont, que le Grand-Pont resterait ouvert durant les travaux et que le flux du trafic y serait maintenu. Le Conseil d'État peut-il nous expliquer pourquoi, selon l'article d'<i>Arcinfo</i> du 17 juin, il a changé de position ?</p> <p>De plus, le Conseil d'État avait déclaré vouloir confier un mandat d'ingénierie civile en association avec un ou deux architectes pour veiller à l'intégration urbanistique du projet. Le même article ne mentionne qu'un bureau d'ingénieur. Un ou plusieurs architectes sont-ils intégrés au projet avec un rôle prépondérant ?</p> <p>Et, enfin, se pourrait-il que, après les prises de parole au Grand Conseil concernant la mise au concours du projet, le Conseil d'État ait aussi, sur ce point, modifié sa position, sachant qu'un concours ne prend ni plus de temps ni plus d'argent s'il est bien préparé, alors que les résultats sont toujours riches en propositions ? La confrontation d'idées est toujours payante, sans oublier les retombées médiatiques d'un concours sur un ouvrage d'art d'importance et emblématique des Montagnes neuchâteloises.</p>
<b>Souhait d'une réponse écrite : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Annie Clerc-Birambeau		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>